

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BEAUGENCY

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JANVIER 2009

L'an deux mil neuf, le 7 janvier à 20 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège social à Beaugency, sous la présidence de Monsieur Bourdin, Conseiller Général Maire, doyen d'âge.

Conformément aux articles L2121-21, L2122-7, L2122-8, L5211-1, L5211-2, L5211-7 et L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Monsieur Michel OLLIVIER ; Monsieur Patrick ECHEGUT ; Monsieur Jean Paul GAULT ; Monsieur Claude BOURDIN ; Madame Pierrette DONNADIEU ; Monsieur David FAUCON ; Madame Agnès QUATREHOMME ; Monsieur Francis MAUDUIT ; Madame Emmanuelle VANDENKOORNHUYSE ; Monsieur Patrick AMANN ; Madame Mireille MULLARD ; Madame Liliane PESTY ; Monsieur Michel TRETON ; Monsieur Yves FICHOU ; Monsieur Patrick PICHON ; Monsieur Stéphane GAULTIER ; Madame Marie DUGAND ; Monsieur Didier LAURENT ; Monsieur Jean-Claude VASSAN ; Monsieur BILLARD, Maire de Tavers ; Monsieur SILVESTRE, adjoint à Tavers ; Monsieur Eric GOLHEN ; Monsieur Daniel BUCAMP ; Madame Guylaine HUE.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : 24 décembre 2008

Secrétaire de séance : Agnès Quatrehomme

Allocution de Monsieur Bourdin :

Monsieur Bourdin fait part de son immense bonheur de présider cette séance d'installation du Conseil Communautaire, il assure cette responsabilité à la fois en tant que Conseiller Général Maire de la commune chef lieu de canton mais aussi en tant que doyen d'âge.

C'est un moment important pour la vie du canton, un tournant pour les sept communes.

Monsieur Bourdin remercie tous les délégués communautaires présents, Messieurs Billard et Silvestre qui représentent la commune de Tavers, tous les

suppléants présents ainsi que le public venu assister à cette première séance démontrant ainsi son profond intérêt à la vie de nos institutions.



ORDRE DU JOUR

Délibération n°2009.01 : Installation du Conseil Communautaire

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Bourdin, Conseiller Général Maire, les membres suivants sont déclarés installés dans leurs fonctions de membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency:

BAULE

Monsieur Michel OLLIVIER	Titulaire
Monsieur Patrick ECHEGUT	Titulaire
Monsieur Jean Paul GAULT	Titulaire
Madame Joëlle TOUCHARD	Suppléant
Monsieur Thomas VIOLON	Suppléant

BEAUGENCY

Monsieur Claude BOURDIN	Titulaire
Madame Pierrette DONNADIEU	Titulaire
Monsieur David FAUCON	Titulaire
Madame Agnès QUATREHOMME	Titulaire
Monsieur Francis MAUDUIT	Titulaire
Madame Emmanuelle VANDENKOORNHUYSE	Titulaire
Monsieur Patrick AMANN	Titulaire
Monsieur Joël LAINE	Suppléant
Madame Stéphanie MAIGRET	Suppléant
Monsieur Jean Michel ROCHER	Suppléant
Monsieur Serge COLLARD	Suppléant

CRAVANT

Madame Mireille MULLARD	Titulaire
Madame Liliane PESTY	Titulaire
Monsieur Michel TRETON	Titulaire
Madame Josiane RABIER	Suppléant
Monsieur Damien BAUDRON	Suppléant

LAILLY EN VAL

Monsieur Yves FICHOU	Titulaire
Monsieur Patrick PICHON	Titulaire
Monsieur Stéphane GAULTIER	Titulaire
Madame Fabienne PROUST	Suppléant
Monsieur Joël PIEDALLU	Suppléant

MESSAS

Madame Marie DUGAND	Titulaire
Monsieur Didier LAURENT	Titulaire
Monsieur Jean-Claude VASSAN	Titulaire
Madame Frédérique DENISET	Suppléant
Monsieur Patrick DUCHEZ	Suppléant

TAVERS

La commune de Tavers n'ayant pas procédé à l'élection de ses délégués, elle est représentée, en vertu de l'article L5211-8 du CGCT, par son Maire et son 1^{er} Adjoint.

VILLORCEAU

Monsieur Eric GOLHEN	Titulaire
Monsieur Daniel BUCAMP	Titulaire
Madame Ghislaine HUE	Titulaire
Monsieur Robert GORA	Suppléant
Madame Anne Laure BEAUDENUIT	Suppléant

Allocution de Monsieur Billard :

Avant de procéder à l'élection du Président, Monsieur Billard souhaite prendre la parole pour expliciter la position de Tavers. Les Maires du canton ont reçu un courrier il y a quelques jours à ce propos. Les élus de Tavers souhaitent trouver un compromis en privilégiant la concertation plutôt que l'affrontement. Le désaccord de cette commune se focalise sur les aspects économique et financier de la Communauté de Communes. En effet, trois analyses (celle du cabinet OMNIS, celle d'un cabinet missionné par la commune de Tavers et celle de l'avocat de la commune) vont dans le même sens et considère que le processus communautaire désavantage la commune de Tavers. Les élus taversois ont depuis longtemps alerté les autres élus du canton à propos de cette situation mais aucune solution n'a été trouvée à ce jour.

Cette situation est regrettable puisque sur ce canton, les élus ont l'habitude depuis longtemps de travailler ensemble dans la concertation. Il faut que Tavers trouve sa juste place dans la future Communauté de Communes, en fonction de son importance économique.

Monsieur Bourdin prend à son tour la parole pour signifier que ce point n'étant pas à l'ordre du jour il ne donnera pas lieu à débat. Pour autant, il tient à ajouter que lors des rencontres avec le Préfet de Région, celui-ci a assuré qu'il veillerait au respect de deux conditions, à savoir le respect de la loi et l'équité entre les communes. Il a aujourd'hui signé l'arrêté de création de la Communauté de Communes. Monsieur Bourdin espère que le futur Président de la Communauté de Communes a entendu la commune de Tavers.

Délibération n°2009.02 Election du Président

Monsieur Bourdin rappelle les dispositions en vigueur.

Il demande si des membres sont candidats à cette Présidence.

Articles L5211-2 et L2122-7 du CGCT : élection au scrutin secret à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Yves Fichou est candidat.

Monsieur Silvestre intervient pour signifier que Monsieur Billard et lui-même ne participeront pas au vote, en effet, s'ils ont la compétence légale pour représenter aujourd'hui leur commune, ils n'ont pas mandat de son Conseil. Il souhaite cependant lever toute ambiguïté, cette position ne manifeste en aucun cas une retenue par rapport à la personne du candidat, bien au contraire.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre d'électeurs : 22

Suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Mr Fichou : 21 voix

Bulletin blanc : 1

Monsieur Fichou ayant obtenu la majorité absolue est déclaré Président.

Allocution de Monsieur Fichou :

Monsieur Fichou remercie l'assemblée de sa confiance, espère la mériter et la conserver jusqu'à la fin de son mandat.

La responsabilité sollicitée et confiée est immense, d'autant que tout reste à faire, à mettre en place, qu'il faudra trouver un régime de croisière.

Il accepte cette Présidence, non par ambition mais au vu d'un certain nombre de constats.

Les établissements publics de coopération intercommunale sont amenés à prendre un place de plus en plus importante au sein de nos institutions. Pour le canton, il s'agit d'un projet ancien, beaucoup de membres du Conseil Communautaire ont déjà travaillé au sein du Comité de Pilotage. C'est une démarche initiée depuis longtemps qu'il accompagnera.

Le canton a déjà de grandes habitudes intercommunales, l'habitude de travailler ensemble est bien ancrée dans le respect, l'écoute, les communes savent avancer ensemble.

Aujourd'hui l'aménagement des territoires doit être envisagé autrement, c'est une démarche nouvelle qui demande à conforter des solidarités déjà existantes. Si les communes sont ce qu'elles sont avec une répartition inégale des richesses, c'est plus souvent le produit d'une évolution que d'une récente volonté politique. Il serait donc absurde de ne pas vouloir corriger certaines situations et la Communauté de Communes et un de ces instruments de correction.

Il ne faut pas non plus occulter que les élus subissent une contrainte importante pour intégrer ce type de structure.

Il faut donc se convaincre d'un certain nombre d'idées fondamentales.

Premier point : c'est ici la réunion d'une assemblée communautaires, les délégués ne sont pas les représentants des communes mais les membres du Conseil Communautaires. Second point : la politique communautaire doit s'harmoniser et renforcer celle des communes. Il est par ailleurs évident que la préservation de l'intérêt général passera par des concessions aussi délicates à exiger qu'à accorder. Sans ces concessions, la Communauté de Communes sombrera dans la médiocrité. Tavers a été entendu mais il faudra également entendre chaque commune et chaque attente vis-à-vis de la Communauté.

Il faut aussi être conscient que la dynamique de la Communauté de Communes sera celle que voudra bien lui impulser le Conseil Communautaire. Il faut aujourd'hui apprendre à travailler ensemble car si le Comité des Pilotage a

établit un cadre, il faut désormais en définir le contenu et chacun devra s'impliquer.

Monsieur Fichou veillera au respect de la Démocratie, à ce que la collaboration des élus s'effectue dans la courtoisie, le respect et la transparence avec des responsabilités partagées.

Cela sera certainement difficile et dans cette démarche, il y aura autant de déception que de grandes satisfactions.

Il faudra également veiller à initier une démarche pédagogique auprès des administrés, des entreprises. Elle est essentielle.

Monsieur Fichou tient à rendre hommage au travail effectué par le Comité de Pilotage dont certains délégués faisaient partie et évoque à cet effet l'engagement de Monsieur Thouvenin, Maire de Villorceau.

Il rend également hommage à Monsieur Bourdin qui n'a pas brigué la Présidence et dont il est certain qu'il continuera à collaborer étroitement, dans le cadre de son mandat de Conseiller Général, au développement harmonieux du canton.

Monsieur Fichou dresse ensuite son rapide autoportrait, précisant qu'il est breton, retraité de l'Education Nationale, Maire de Lailly depuis 1989. Il reste très attaché à ce mandat et à son équipe, des liens fort se sont créés et il demeurera chef de file.

Pour clore, c'est la période des vœux et on ne peut que souhaiter que cette Communauté de Communes qui vient de naître grandisse avec harmonie, que le Conseil Communautaire devienne une équipe, efficace et persuadée de ses responsabilités. Chacun a choisi d'être là où il est, les élus ont une dette envers les administrés et c'est pour cela que chacun devra s'impliquer.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance a été levée.

Fait le 9 janvier 2009

Le Président de la Communauté de Communes du
Canton de Beaugency